



Conseil des Maires – Compte-rendu

Date : **Lundi 20 janvier 2020 à 19h00 – Espace Jean-Pierre CHARLES à Mauves**

Présents : **(cf. feuille de présence en annexe)**

Excusés : Mme Marie-Pierre MANLHIOT, Vice-présidente ARCHE Agglo, M. Bruno SENECLAUZE, Maire de Beaumont-Monteux, M. Roger VOSSIER, Maire de Montchenu, M. Pascal CLAUDEL, Maire de Gervans

Ordre du Jour :

- Bilan de l'action « Lieu d'Information Séniors et Autonomie (LISA) » ;
- Organisation du Service Habitat ;
- Compétence Enseignement musical ;
- Transfert des ZAE – Convention de gestion avec les communes.

Bilan de l'action « Lieu d'Information Séniors et Autonomie (LISA) – Rapporteur Christiane FERLAY

Présentation par Véronique SYBELIN, Jean-Marie VINCENT BELLEMIN NOEL (cf. ci-annexée)

Mme SYBELIN indique que les échanges avec les partenaires se passent bien sauf avec les services de l'Etat (Caisses de retraites et impôts notamment) pour lesquels le lien est difficile à créer car il s'agit de services très centralisés.

Le Président souhaite que l'on fasse remonter nos difficultés aux services de l'Etat puisqu'ils sont en pleine réorganisations de décentralisation en ce moment. Il faut pointer du doigt ce qui ne fonctionne pas.

Le Président remercie Véronique SYBELIN de la présentation qui montre bien l'intérêt de la mise en place de ce projet qui a du sens sur l'ensemble des communes.

M. BALAY trouve que les citoyens de Sécheras ont bien compris le sens de ce service, car lors du dernier passage du camping-car la conseillère a été très occupée. Le seul bémol est que l'accès au camping-car n'est pas facile pour les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées car il y a 2 marches.

Mme SYBELIN dit que la rampe qui a été fournie n'est pas la bonne. Il faut que l'on investisse dans une rampe.

Le Président répond que l'on va essayer d'y pallier.

Mme COMTE trouve que ce service est monté doucement en puissance. Cela fait une petite année où il y a beaucoup plus de fréquentation. Elle trouve que cela ne concerne pas que les séniors puisque des personnes plus jeunes ont montré leur intérêt pour en bénéficier. De plus, le regroupement par bassins de vie est judicieux.

Mme LAMBERT comprend qu'il faut regrouper les bassins de vie. Mais Pont-de-l'Isère qui recevait le camping-car au départ du projet ne l'a plus du tout maintenant puisqu'il va dans d'autres communes ce qui est normal mais il n'y a pas de continuité et il y a une certaine frustration pour ceux qui en ont besoin.

Mme SYBELIN répond qu'effectivement pour l'année de démarrage on s'était engagé à couvrir l'ensemble des bassins de vie et du coup à frustrer les publics. On est en train de réfléchir à un autre fonctionnement. Mais un camping-car pour couvrir les 41 communes c'est très compliqué puisque les rendez-vous durent environ ½ heure en moyenne et le camping-car reste 2h à 2h30.

Mme LAMBERT indique que la durée de stationnement est suffisante mais il s'agit du nombre de passage qui est trop juste.

M. SEIGNOVERT dit qu'à Etalles cela a commencé à bien fonctionner au moment où le camping-car a arrêté de venir.

Le Président répond qu'à la décharge du service, on ne pensait pas que cela fonctionnerait aussi bien aussi vite. Il faut maintenant que ce service adapte le fonctionnement.

M. OSTERNAUD demande ce qu'il en est du plan de financement de ce service.

Le Président répond qu'il y aura encore quelques financements pour l'année qui vient notamment du Département mais ensuite la charge sera portée en totalité par ARCHE Agglo puisque les crédits européens sont terminés.

Pour mémoire, M. VINCENT BELLEMIN NOEL rappelle que ce service était une expérimentation. D'ailleurs, la Conseillère, Aurore BESSET n'est pas titulaire de la fonction publique et il faudra lors de la prochaine mandature pérenniser cette action ou non. Il ajoute qu'Aurore a également une autre mission puisqu'elle renseigne plus généralement sur les autres compétences de l'Agglo et cela fonctionne bien. Elle a des personnes qui viennent chercher des renseignements sur les transports par exemple. Il faudra s'interroger lors du prochain mandat sur l'accessibilité des services publics via le dispositif « Maison France Service » et voir comment l'Agglo pourrait le porter en mobilité afin d'avoir un guichet unique qui concerne l'ensemble des habitants et pas seulement les seniors.

En réponse à Mme COMTE, Mme SYBELIN répond que les cours d'informatique sont faits par le centre socio culturel avec un financement CARSAT. Mais elle précise qu'en 2020, il n'y aura plus de financement CARSAT.

Le Président remercie Véronique SYBELIN et Jean-Marie VINCENT-BELLEMIN-NOEL.

Arrivée de M. MORIN.

Organisation du Service Habitat - Rapporteur Michel CLUZEL

Présentation Marc DUGUE et Anaïs GRANGER (cf. ci annexée)

Le Président indique qu'ARCHE Agglo a souhaité mettre en place une porte d'entrée unique sur les nombreuses aides qui existent pour l'amélioration de l'habitat car cela était très difficile pour le citoyen de s'y retrouver. Il passe la parole à M. CLUZEL pour la présentation.

M. CLUZEL indique que 2 agents sont arrivés aujourd'hui pour ce service à ARCHE Agglo, M. Gaël PLAVIS et Marie COSTE. Il reste à recruter une assistante.

M. BRUNET demande qui fera le suivi administratif des dossiers après la fin des travaux qui est un réel problème aujourd'hui avec les prestataires actuels.

M. BARATAUD répond que ce suivi sera fait pas les agents de l'Agglo directement ou si l'on est dans le cadre de l'intervention d'un prestataire il y aura de toute façon un reporting vers les agents de l'Agglo pour le suivi des dossiers.

Le Président remercie Anaïs GRANGER et Marc DUGUE de cette présentation.

Compétence Enseignement musical

Présentation ci annexée par JM Vincent Bellemin Noël

Arrivée de M. POCHON, Maire de Chavannes.

M. BRUNET dit qu'il paie actuellement dans son école des intervenants pour l'éducation musicale.

M. VINCENT BELLEMIN NOEL répond que les communes qui cotisent à AMD bénéficient d'intervention en milieu scolaire par AMD avec une participation supplémentaire.

Le Président dit que suite à la demande de certains élus des communes d'avoir un autre mode de calcul des participations, une simulation de répartition par élève a été faite.

Moyenne des charges sur 3 ans		Répartition par élève (582€)		Différence	Elèves
ARLEBOSC	1 399 €	ARLEBOSC	582 €	- 817 €	1
BOUCIEU-LE-ROI	1 093 €	BOUCIEU-LE-ROI	2 327 €	1 234 €	4
BOZAS	2 825 €	BOZAS	11 633 €	8 808 €	20
CHANOS-CURSON	5 955 €	CHANOS-CURSON	7 561 €	1 606 €	13
CHANTEMERLE-LES-BLÉS	5 246 €	CHANTEMERLE-LES-BLÉS	6 980 €	1 733 €	12
CHEMINAS	1 347 €	CHEMINAS	2 327 €	979 €	4
COLOMBIER-LE-JEUNE	2 508 €	COLOMBIER-LE-JEUNE	1 163 €	- 1345 €	2
COLOMBIER-LE-VIEUX	4 390 €	COLOMBIER-LE-VIEUX	21 521 €	17 131 €	37
CROZES-HERMITAGE	3 765 €	CROZES-HERMITAGE	4 071 €	306 €	7
ÉTABLES	2 829 €	ÉTABLES	6 980 €	4 151 €	12
GERVANS	5 152 €	GERVANS	5 235 €	83 €	9
GLUN	2 672 €	GLUN	1 163 €	- 1 509 €	2
LARNAGE	4 875 €	LARNAGE	9 306 €	4 431 €	16
LEMPS	2 588 €	LEMPS	5 235 €	2 647 €	9
MAUVES	5 863 €	MAUVES	2 908 €	- 2 954 €	5
MERCUROL-VEAUNES	13 819 €	MERCUROL-VEAUNES	9 306 €	- 4 513 €	16
PAILHARÈS	1 530 €	PAILHARÈS	6 980 €	5 449 €	12
PLATS	3 203 €	PLATS	4 071 €	868 €	7
SAINT-BARTHÉLEMY-LE-PLAIN	2 639 €	SAINT-BARTHÉLEMY-LE-PLAIN	1 745 €	- 894 €	3
SAINT-FÉLICIEN	5 346 €	SAINT-FÉLICIEN	19 194 €	13 848 €	33
SAINT-JEAN-DE-MUZOLS	8 458 €	SAINT-JEAN-DE-MUZOLS	15 123 €	6 665 €	26
SAINT-VICTOR	3 175 €	SAINT-VICTOR	4 071 €	897 €	7
SÉCHERAS	1 904 €	SÉCHERAS	3 490 €	1 586 €	6
SERVES-SUR-RHÔNE	3 951 €	SERVES-SUR-RHÔNE	2 908 €	- 1 042 €	5
TAIN-L'HERMITAGE	68 244 €	TAIN-L'HERMITAGE	45 368 €	- 22 876 €	78
TOURNON-SUR-RHÔNE	104 669 €	TOURNON-SUR-RHÔNE	68 634 €	- 36 035 €	118
VAUDEVANT	1 099 €	VAUDEVANT	1 745 €	646 €	3
VION	3 386 €	VION	8 143 €	4 757 €	14
LA ROCHE DE GLUN	50 628 €	LA ROCHE DE GLUN	44 786 €	- 5 841 €	77
TOTAL	324 556 €	TOTAL	324 556 €		558

Le Président indique qu'il y a une disparité importante de communes « gagnantes » et de communes « perdantes ». Il dit qu'il n'est pas possible de s'arrêter à cette répartition et il faudra mener lors de la prochaine mandature une réflexion qui permettra de trouver une plus juste répartition.

Mme LAMBERT demande si les élèves sont adultes et enfants confondus.

Le Président répond que c'est effectivement l'ensemble des élèves adultes et enfants qui ont été pris pour faire cette simulation. Il est vrai qu'il serait possible d'avoir une action financière plus favorable en direction des jeunes.

Mme FOUR dit que Colombier-le-Vieux dispose d'une antenne de l'école de musique et la commune prend en charge tous les frais de bâtiment, elle ne pourra pas assumer une perte qui serait multipliée par 4.

Le Président répond que ce n'est qu'une simulation faite à la demande des élus, mais il est bien conscient que ce n'est pas applicable.

M. BARATAUD rappelle que la CLECT se réunit après la modification des statuts. Mais il insiste sur la nécessité de la réunir bien en amont de cette modification afin d'arriver à un consensus. Pour cela, il faudra que les membres de la CLECT aient une feuille de route assez précise.

M. OSTERNAUD ajoute que les communes qui n'adhèrent pas actuellement n'auront pas de transfert de charges alors qu'elles auront le service. Il demande s'il n'y a pas un moyen pour les faire participer.

M. BARATAUD dit que les communes du Pays de l'Herbasse ont déjà été impacté au moment du transfert, elles ne sont donc pas concernées. Pour les autres communes, ce sera à la CLECT de faire des propositions et que ces propositions soient acceptées par les communes à la majorité qualifiée.

Le Président précise qu'il n'y a que 3 communes qui n'adhèrent pas.

M. BRUNET pense que le tableau présenté est logique sauf à revoir la part des adultes. Il suggère qu'une partie puisse être prise par le budget général de l'Agglo.

Le Président dit que les communes qui bénéficient d'une baisse importante pourraient participer plus afin de diminuer l'impact sur d'autres communes perdantes. Cela fera partie des pistes à étudier afin que les perdants ne le soient plus et que les gagnants le soient un peu moins.

Mme LAMBERT dit que le coût d'AMD est exorbitant et il y aurait certainement des économies à réaliser.

Le Président approuve notamment pourquoi pas, en supprimant l'enseignement de certains instruments. Il propose de donner lors du dernier Conseil des Maires de février, une orientation plus précise et souhaite que les services travaillent encore pour trouver une répartition acceptable.

M. BONNET dit qu'au Pays de l'Herbasse ils maîtrisaient le quota d'élèves admis à s'inscrire à l'école de musique afin de mieux gérer le financement. Il précise que les 1 050 000 € est le coût estimé de la compétence musique et 350 000 € de participation communale soit un différentiel de 700 000 € qu'il faudra trouver.

Le Président indique que le Département de l'Ardèche s'engage à participer à hauteur de 330 000 € jusqu'à la fin du mandat soit jusqu'en 2021. Il faut ajouter l'engagement des familles à prendre en compte soit environ 300 000 €.

M. BARATAUD précise que le Million d'euro se répartit environ en 3 tiers : les participations des parents, des collectivités et la participation ARCHE Agglo qui serait couvert au moins pour une année par le Département dans le cadre de l'aide qu'il alloue.

Le Président propose de continuer le travail et d'avancer sur le sujet afin de donner une orientation aux prochains élus.

M. DARD demande ce qu'il se passera si l'Agglo ne prend pas la compétence ?

Le Président répond que les communes devront se débrouiller pour sortir d'AMD et payer en plus les 7,5 M€ de charges que cela représente. C'est notamment pour cela que la prise de compétence par l'Agglo est étudiée ainsi que pour avoir une certaine équité sur le territoire.

Jean-Marie VINCENT ajoute que si l'Agglo ne prend pas la compétence, le risque est que les communes paient pendant X année une somme alors que le service n'existe plus.

Le Président clos le débat en précisant que le sujet sera de nouveau évoqué prochainement.

Transfert des ZAE – Convention de gestion avec les communes - Rapporteur Michel BRUNET

Présentation Aurélie VIBERT, Alex LAURENT (Cf. ci-annexée)

M. BRUNET rappelle que le transfert des ZAE a déjà été adopté par le Conseil d'Agglomération. Il s'agit maintenant de passer des conventions de gestion avec les 14 communes pour un total de 23 ZAE. Le Conseil d'Agglo du 22 janvier sera appelé à délibérer sur cette convention type.

Il rappelle également qu'avec Aurélie VIBERT, il a fait le tour des communes pour caler l'intervention de la commune en terme de voirie, d'espaces verts, d'éclairage public, etc...

Mme LAMBERT s'interroge sur l'annexe 2 de la convention et les pourcentages indiqués.

Alex LAURENT répond que par rapport au 23 ZA, il n'y a que 2 ZA qui ont pris les espaces verts et il s'agit du ratio que représente ces 2 ZA par rapport à la totalité des ZA.

Le Président rappelle qu'il n'y aura pas de CLECT.

M. BRUNET souhaite que les communes signent les conventions avant la fin du mandat cela faciliterait la mise en place.

M. BARATAUD indique que le conseil va délibérer mercredi 22 janvier et un courrier sera adressé à toutes les communes avec un modèle de délibération.

Mme ROUDIER propose aux communes qui ont un Conseil Municipal prochainement de contacter l'Agglo pour obtenir les éléments.

M. OSTERNAUD dit que la taxe sur le foncier bâti est perçue par les communes alors que les ZA sont aménagées par l'Agglo, il ne trouve pas normal qu'en plus il n'y ait pas de CLECT.

M. BRUNET répond que la CLECT aurait l'effet inverse de celui évoqué.

Le Président dit que la remarque de M. OSTERNAUD est juste mais que le sujet pour avoir déjà été évoqué, les sommes n'étaient pas assez importantes pour mener plus loin la réflexion.

Il remercie les élus et indique que le prochain Conseil des Maires aura lieu le 19 février à 18h30.

La séance est levée à 20h45.